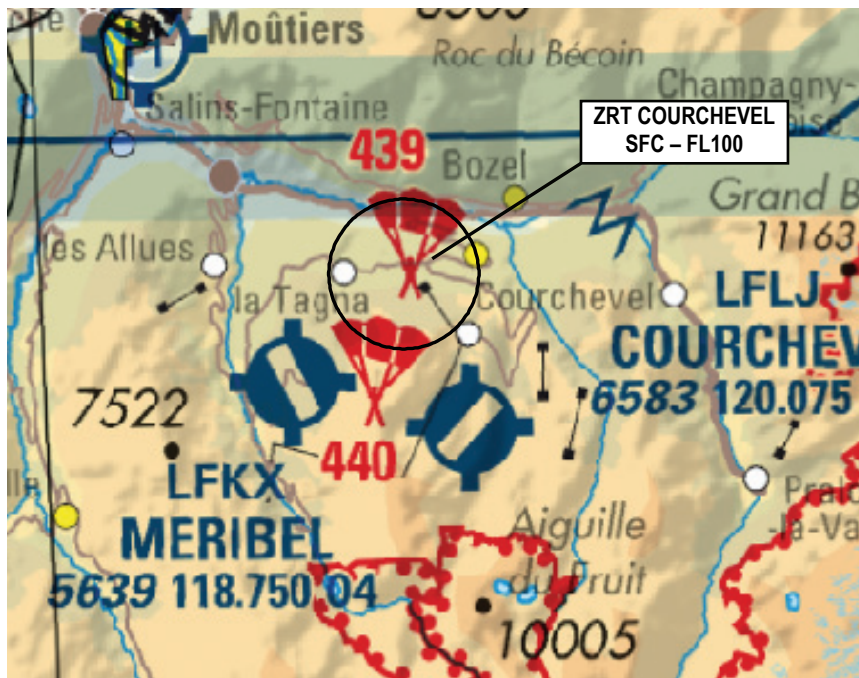


**Objet** : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) sur Courchevel (FIR : Marseille LFMM) pour manifestation aérienne

**En vigueur** : Du 08 au 10 août 2019



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
08, 09 et 10 AUG, activable : 0800 - 1830
INFORMATION DES USAGERS
Marseille INFO : 124.500 MHz Courchevel INFO : 120.075 MHz
GESTIONNAIRE
Courchevel INFO
STATUT
La zone réglementée temporaire se substitue à la portion d'espace aérien avec laquelle elle interfère.
SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte, Marseille INFO : 124.500 MHz

#### CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR, IFR et CAM contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs :

- participant à la manifestation
- autorisés par la direction des vols
- effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de police et de sûreté aérienne, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone, après contact avec la direction des vols 06 85 40 06 98 ou 06 26 45 61 27 et le service AFIS

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Activités de parachutage n°439 et n°440 suspendues

#### LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Cercle de 1 nm de rayon centré sur :  
45°25'49"N 006°36'50"E

SFC - FL100